



*Avec le soutien financier de la Commission européenne*

**Programme d'Appui Sectoriel  
à la Décentralisation et à la Déconcentration  
en Guinée (PASDD)**

10<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement

**Projet d'Appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans  
la réalisation de ses missions de plaidoyer, de promotion des Autorités locales  
guinéennes et d'appui conseil aux communes**

CTR : 2016/376-975

**TERMES DE REFERENCE**

ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONAL(E)  
AUPRES DE  
L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DE GUINEE (ANCG)

## TABLE DES MATIERES

<b>1. SIGLES et ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJET LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. PRÉSENTATION DU PROJET D'APPUI A L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DE GUINEE.....</b>	<b>4</b>
1. Contexte.....	4
2. Groupes cibles et bénéficiaires finaux .....	5
3. Objectifs .....	6
4. Résultats attendus et Activités .....	6
5. Indication de calendrier .....	7
6. Procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe ; .....	7
7. Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes dans l'action.....	7
<b>4. DESCRIPTIF DU POSTE D'ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONAL(E) .....</b>	<b>8</b>
1. Dates de début et de fin .....	8
2. Description .....	8
3. Missions .....	8
4. Résultats Attendus : .....	8
5. Livrables .....	9
6. Lieu de travail.....	9
7. Rémunération .....	10
<b>5. MODALITES DE RECRUTEMENT .....</b>	<b>10</b>
1. Procédure.....	10
2. Profil et expérience recherchés .....	10
3. Dossier de candidature .....	11
<b>6. CALENDRIER.....</b>	<b>11</b>

## 1. SIGLES ET ABREVIATIONS

---

Sigles et Abréviations	Détail
<b>AAL</b>	Association d'Autorités locales
<b>AG</b>	Assemblée générale
<b>AIMF</b>	Association Internationale des Maires Francophones
<b>ANCG</b>	Association Nationale des Communes de Guinée
<b>AL</b>	Autorité locale
<b>ARDCI</b>	Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
<b>ATI</b>	Assistant Technique International
<b>BE</b>	Bureau exécutif
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CI</b>	Côte d'Ivoire
<b>CN</b>	Conseil National
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union européenne
<b>FPT</b>	Fonction Publique Territoriale
<b>PDS</b>	Président de Délégation Spéciale (nommé)
<b>SEP</b>	Secrétaire Exécutif Permanent
<b>UVICOCI</b>	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

## **2. OBJET LA MISSION**

---

L'objet de la mission est d'apporter un appui technique à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans la réalisation de ses missions de plaidoyer, de promotion des Autorités locales guinéennes et d'appui conseil aux communes.

## **3. PRÉSENTATION DU PROJET D'APPUI A L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DE GUINEE**

---

### **1. Contexte**

La République de Guinée est engagée dans un processus de décentralisation progressif depuis 1985. Cette politique s'est traduite par la création de 342 communes - rurales (304) urbaines (38) - et l'adoption d'un code des collectivités locales en 2006. 32 domaines de compétence leur sont officiellement transférés, parmi lesquels l'état civil, l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'aménagement urbain, l'entretien de la voirie communautaire, ou encore le développement économique local. Les dernières élections locales ont eu lieu en 2005.

Malgré ces différentes mesures, les communes guinéennes n'ont pas aujourd'hui les moyens financiers et humains d'assumer efficacement les missions qui leur sont dévolues et font face aux difficultés suivantes :

- Financement des AL : inadéquation entre les ressources des AL et les missions qu'elles doivent assurer. Les dotations de l'Etat sont très insuffisantes et irrégulières, en dehors des indemnités des maires et des salaires des agents mis à leur disposition. La fiscalité locale, très complexe avec un système de taxes partagées sur lesquelles les AL manquent de visibilité, limite la mobilisation et la bonne gestion des ressources propres des CL ;
- Des ressources humaines limitées en quantité et insuffisamment qualifiées, ce qui entrave la gestion et le bon fonctionnement des services municipaux et des organes délibérants ; cette faiblesse des RH est accentuée par la mise en place de 128 délégations spéciales, en remplacement des autorités locales élues, la perte de légitimité des élus non remplacés, due notamment à la non tenue des élections communales dans le respect de la durée des mandats électifs ;
- La réticence de certains ministères sectoriels à procéder aux transferts de compétences et de ressources.

Des disparités importantes existent entre les collectivités en fonction de leur taille mais aussi de leur localisation avec un part non négligeable de petites communes rurales peu viables sur le plan économique et financier. Pour relancer le processus de décentralisation, la Guinée s'est dotée par Décret du 15 juin 2011 d'une Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, accompagnée d'un plan d'action orienté sur cinq axes prioritaires :

- Le développement territorial et la territorialisation des politiques publiques ;
- La mise en œuvre de plans de déconcentration-décentralisation sectoriels ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- Le financement de la décentralisation ;
- Le pilotage intersectoriel / inter-acteurs de la décentralisation.

L'action s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration (PASDD – 10ème FED). Le Résultat R5 du PASDD « La démocratie locale est soutenue par les collectivités locales », prévoit un appui à l'ANCG. Le rapport de présentation du PASDD (action A11) prévoit les grands axes du projet :

1. Renforcer les capacités et la gouvernance de l'ANCG à travers un partenariat avec une association internationale de pouvoir local ;
2. Appuyer l'ANCG à la mise en œuvre des actions auprès des CL en faveur de la communication, de la redevabilité, de la coopération décentralisée de l'intercommunalité ;
3. Aider l'ANCG à s'impliquer et s'approprier des démarches expérimentales menées en Guinée Forestière dans le domaine de l'Etat Civil (signé le 9 juin 2016).

Elle s'inscrit également dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF – Commission européenne 2015 – 2020 signé le 28 janvier 2015 par M. Neven Mimica, Commissaire européen au développement et Mme Anne Hidalgo, Présidente de l'AIMF qui définit les grands objectifs que l'AIMF s'engage à soutenir avec l'UE :

- Le renforcement des capacités et autonomisation des autorités locales et de leurs associations ;
- L'établissement d'un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- La promotion d'une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour induire un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'équité - genre inclus - et la qualité de l'environnement, tout en renforçant la résilience des plus vulnérables.

Des groupes de plaidoyer associant les Autorités locales, leurs associations nationales, les administrations centrales des Ministères de tutelle, sectoriels et des Finances, la Primature et la Présidence, ainsi que les parlementaires et journalistes spécialisés du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont été mis en place dans ce cadre. Ils visent à renforcer la prise en compte des problématiques des AL dans la mise en œuvre des processus de décentralisation. Ils portent notamment sur « les finances locales », « le statut de l' élu local et la fonction publique territoriale », « les services essentiels (eau, assainissement, déchets) », « les AL face aux défis climatiques ». Les AL de Guinée pourraient tirer profit des travaux menés dans ce cadre à travers l'ANCG.

## **2. Groupes cibles et bénéficiaires finaux**

- Elus / Présidents de Délégation spéciale membres de l'ANCG : 307 communes (dont 36 urbaines et 271 rurales) ont créé l'ANCG en 2010. La mission de l'association est de représenter et défendre les intérêts communs des communes membres et les principes de bonne gouvernance locale, tout en portant le plaidoyer jusqu'aux institutions nationales et internationales ».

En 2015, le montant des ressources perçues par l'ANCG s'élève à 395 800 000 GNF, dont 65 800 000 GNF de ressources propres issues des cotisations, soit un taux de recouvrement de 38.4%. Les autres ressources sont constituées par la subvention du SCAC (59% du budget) qui prend fin en août 2016 et celle du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (26 %).

Les villes manquent de ressources humaines et financières, d'un environnement légal, administratif et financier leur permettant de mettre en œuvre leurs compétences. Les dirigeants locaux manquent également de légitimité du fait du report des élections.

L'ANCG a besoin de dynamiser la vie de l'association, percevoir les cotisations, diversifier les ressources de financements, légitimer l'existence de l'association grâce à des plaidoyers pertinents et efficaces ainsi qu'à des actions concrètes en faveur des élus ; ce que doit permettre la relance de la gouvernance interne de l'association, l'échange de bonnes pratiques et le parrainage d'une association sœur (Côte d'Ivoire), la réalisation d'actions concrètes en faveur des membres, la réalisation d'actions de plaidoyer

Les besoins portent sur la reconnaissance accrue du rôle et de la fonction des AL aux niveaux local et national ; la prise en compte de leurs problématiques par les autorités centrales, ce qui doit permettre le renforcement institutionnel de l'ANCG et la réalisation d'actions de plaidoyer, la valorisation de l'excellence au niveau local ;

### Bénéficiaires finaux

- Le MATD et les services déconcentrés disposent de personnel insuffisant pour les objectifs fixés, d'un sous-équipement des directions nationales. Ils ont besoin d'une mise en œuvre effective du cadre juridique lié à la décentralisation & déconcentration ; de moyens accrus en RH, budget et matériel pour augmenter la capacité d'intervention.

- Les populations ont besoin d'initiatives concrètes de développement local, d'accès aux services essentiels. Ce que l'action doit permettre par la promotion de l'excellence et des bonnes pratiques de développement local, la mise en œuvre d'actions pilotes en matière d'état civil et / ou de promotion des entreprises ou structures d'économie sociale et solidaire au niveau local.

### **3. Objectifs**

#### **3.1 Objectifs globaux**

- i) Accompagner l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans ses rôles de défenseur des communes, de relais de l'action gouvernementale, de promotion du développement local et de circulation de l'information entre l'Etat, les collectivités et les populations
- ii) Etablir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- iii) Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire.

#### **3.2 Objectifs spécifiques**

- i) Renforcer les capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCG à assurer ses missions d'appui conseil aux communes et de plaidoyer
- ii) Dynamiser la vie institutionnelle de l'ANCG
- iii) Mise en place, par l'ANCG, d'initiatives, projets et services pilotes en appui aux communes de Guinée.

### **4. Résultats attendus et Activités**

#### **Résultat 1 - Les capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCG à assurer ses missions d'appui conseil aux communes et de plaidoyer sont renforcées.**

Activité 1.1 - Mise en place d'un assistant technique international permanent de l'AIMF auprès du secrétariat exécutif de l'ANCG.

Activité 1.2 : Recrutement d'un cadre guinéen durant la durée d'exécution de la subvention en renforcement du secrétariat exécutif permanent.

Activité 1.3 : Renforcement des capacités des membres de l'ANCG

Activité 1.4 : Renforcement des moyens logistiques de l'ANCG.

Activité 1.5 : Organisation échange Sud Sud avec les associations faïtières d'autorités locales de côte d'ivoire

Activité 1.6 : Mise en place d'une stratégie de communication et de plaidoyer

Ces activités visent à pérenniser et améliorer l'efficacité opérationnelle de l'ANCG, sa gestion administrative et financière, son management interne et sa capacité à mobiliser de nouvelles ressources ; il s'agit aussi d'accompagner la montée en puissance de la fonction plaidoyer de l'ANCG, via le SEP, afin que l'Association puisse jouer son rôle de promoteur du développement local.

#### **Résultat 2 – les Autorités locales de guinée participent à la dynamique institutionnelle de l'association et y font entendre leur voix.**

Le renforcement du rôle de l'Association en tant que porte parole des AL doit permettre de renforcer la légitimité de cette association et l'implication des AL en son sein. Elle va de pair avec la mise en œuvre d'actions concrètes qui permettent d'œuvrer au service du développement local.

#### **Résultat 3 - L'ANCG met en place des initiatives, projets et services pilotes en appui aux communes de guinée.**

Activité 3.1 : Sensibilisation des journalistes des radios rurales et nationales aux enjeux de la décentralisation et du développement local

Activité 3.2 : Création et alimentation d'un centre de ressources documentaires de l'ANCG

Activité 3.3 : L'ANCG organise un concours entre collectivités locales pour promouvoir l'excellence en matière de gouvernance territoriale

Activité 3.4 : L'ANCG appuie la création, la formation et l'animation d'un collège de femmes œuvrant dans les collectivités locales

Activité 3.5 : L'ANCG s'approprie les démarches expérimentales menées en guinée forestière dans le domaine de l'état civil en partenariat avec l'UNICEF

Ces activités visent à rendre concret l'appui apporté par l'ANCG aux communes de Guinée.

## **5. Indication de calendrier**

L'action se déroulera sur 24 mois à compter du 1/1/2017.

## **6. Procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe ;**

Un comité de coordination composée de l'ANCG, des AT du PASDD et de la DUE est mis en place et assure le pilotage de l'action. Le Secrétaire exécutif avec l'appui de l'assistant technique produit des comptes rendus techniques et financiers semestriels et annuels, présentés au BE et au CN et approuvés par eux. Le SEP présente, par ailleurs, le rapport annuel d'activités au comité de pilotage du PASDD et présente les actions de l'ANCG à l'AIMF, à la CIP et au groupe thématique de coordination inter-bailleurs.

Une évaluation externe est réalisée en fin de projet, en vue d'analyser la correspondance des résultats atteints avec les résultats fixés, et recenser les acquis du projet.

## **7. Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes dans l'action**

### Structure organisationnelle et équipe pour la mise en œuvre de l'action

Assistant technique international – En appui à l'ANCG pris en charge sur le projet

Cadre guinéen – Niveau master – En appui à l'ANCG pris en charge sur le projet

Secrétaire exécutif de l'ANCG, Chargé de la communication, Responsable administratif et financier (ANCG)

AIMF : coordination de la mise en œuvre de l'action. L'AIMF assure également la gestion administrative et financière du projet. Les dépenses sont opérées directement par l'AIMF, en dialogue avec l'ANCG, dans le respect des *Conditions générales* applicables et des procédures de l'AIMF. L'ATI est chargé sur place de la bonne application des procédures de l'UE et de l'AIMF qui seront diffusées également au sein de l'ANCG grâce aux formations réalisées.

### ANCG

Le Bureau de l'ANCG est l'organe de pilotage des actions et le cadre dans lequel se prennent les décisions liées à la mise en œuvre des activités. Le BE se réunit tous les six mois pour évaluer et rendre compte du niveau d'exécution des activités en cours, proposer d'éventuels ajustements sur leur contenu et le chronogramme, et se prononcer sur la poursuite des actions planifiées.

L'exécution opérationnelle est assurée par le Secrétaire exécutif appuyé de l'assistant technique international auprès du siège de l'ANCG, entouré du cadre guinéen recruté pour le projet, du responsable administratif et financier et du chargé de communication sur les domaines les concernant.

#### **4. DESCRIPTIF DU POSTE D'ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONAL(E)**

---

##### **1. Dates de début et de fin**

Du 1/3/2017 au 28/2/2018 renouvelable une fois.

##### **2. Description**

Sous l'autorité du Président de l'ANCG, l'Assistant technique international, positionné au siège de l'ANCG, apporte un appui technique sur toutes les questions relatives à la gouvernance administrative, technique et financière de l'association ; il coordonne localement la préparation et l'exécution de l'action, et met en place les outils et procédures adaptés.

L'assistant technique international a pour mission la préparation, la coordination, et l'accompagnement de l'exécution de la subvention, en lien étroit avec le Secrétariat exécutif et le Président du Bureau de l'ANCG, ainsi que l'AIMF.

##### **3. Missions**

L'Assistant(e) technique International :

- Apporte un appui technique à la mise en place des activités prévues dans le projet, conformément au plan d'action, qu'il est chargé d'actualiser ;
- Contribue au renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des instances de l'ANCG et des membres de l'équipe du Secrétariat exécutif ;
- Contribue à la dynamisation de la démocratie interne de l'ANCG ;
- Propose des stratégies de plaidoyer nécessaires à l'évolution de l'environnement règlementaire, administratif et financier des AL guinéennes ;
- Appuie l'ANCG auprès du MATD pour l'évolution de la déconcentration, décentralisation et développement local ;
- Participe à l'acquisition, à la mise à disposition et à la gestion des moyens logistiques de renforcement de l'ANCG et aide à la modernisation du siège social avec l'appui de partenaires potentiels, comme le PACV ;
- Contribue à la création et à l'alimentation d'un centre de ressources documentaires ;
- Participe à l'animation et l'enrichissement du site internet de l'ANCG ;
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de communication de l'ANCG
- Contribue à la constitution, à la formation et à l'animation d'un collège de femmes leaders locales ;
- Fait des recherches et propose des notes et rapports sur les sujets intéressant l'ANCG ;
- Participe à la recherche de partenaires et alliés potentiels, susceptibles de coopérer avec l'ANCG ;
- Assure le suivi et monitoring du projet en lien avec l'AIMF et l'ANCG ;
- Actualise la grille d'indicateurs & critères pour assurer le suivi-évaluation des activités du projet ;
- Met en œuvre les procédures de la Commission Européenne en matière de gestion administrative et financière ;
- Réalise toute autre activité permettant la bonne mise en œuvre du projet d'appui à l'ANCG

##### **4. Résultats Attendus :**

Le cadre logique du Projet d'Appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée propose une chaîne de résultats, liés aux objectifs généraux, aux objectifs spécifiques, aux extrants et aux activités. S'agissant des résultats, liés aux objectifs spécifiques, les indicateurs qui serviront au suivi et aux évaluations se présentent de la manière suivante

Objectifs	Chaîne de résultats	Indicateurs	observations
-----------	---------------------	-------------	--------------



Objectif spécifique 1 Résultat 1	Les capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCG à assurer ses missions d'appui conseil aux communes et de plaider sont renforcées	L'ANCG participe de façon formelle à des commissions ou des mécanismes de décision politique relatifs aux secteurs de compétence des AL et influencent la prise de décision	Le cadre logique précise pour chaque résultat, en sus des indicateurs, - les points et années de référence - la valeur actuelle et la date de référence - les cibles et années de référence - les sources et moyens de vérification - les hypothèses
		Nombre de réunions demandées et obtenues par l'ANCG auprès des décideurs politiques et économiques nationaux	
		Augmentation des contributions des partenaires financiers	
		Augmentation du taux de recouvrement des cotisations	
Objectif spécifique 2 Résultat 2	Les AL de Guinée participent à la dynamique institutionnelle de l'Association et y font entendre leur voix	Nombre de communes adhérentes à l'ANCG	
		Fréquence des réunions du BE, CN et AG	
		Taux de participation aux réunions statutaires	
Objectif spécifique 3 Résultat 3	L'ANCG met en place des initiatives, projets et services pilotes en appui aux communes de Guinée	L'ANCG est sollicitée par les AL, l'Etat et/ou les PTF en tant qu'intermédiaire pour la mise en œuvre d'initiatives concrètes avec les AL	

Le cadre logique a vocation à évoluer tout au long du projet et son actualisation fait partie des missions de l'ATI.

### 5. Livrables

- Une note de compréhension de la mission, présentant la méthodologie, la cartographie des acteurs, le diagnostic de l'ANCG (FFOM) 1 mois après la prise de fonctions ;
- Rapports mensuels d'activités et plans d'action prévisionnels ;
- Comptes rendus des réunions organisées dans le cadre du projet ;
- Rapport de fin de mission

### 6. Lieu de travail

Le travail s'effectue à Conakry en République de Guinée, dans les locaux de l'ANCG.

Des missions ponctuelles peuvent être organisées à l'intérieur du Pays ainsi qu'à l'extérieur du Pays (notamment en Côte d'Ivoire), lorsqu'elles sont nécessaires et prévues dans la mise en œuvre du Projet. Leur financement est assuré dans ce cas par le projet.

## 7. Rémunération

La rémunération est à négocier avec le candidat selon profil et expérience dans le cadre d'un contrat de services de 12 mois renouvelable une fois.

Dans ce cadre, l'ATI prend en charge l'ensemble des frais relatifs à sa fonction (notamment cotisations sociales et impôts, logement, relocalisation, visas, assurance santé et rapatriement).

Le billet d'avion nécessaire à l'arrivée à Conakry et au départ sont pris en charge par l'AIMF en début et fin de contrat.

## 5. MODALITES DE RECRUTEMENT

---

### 1. Procédure

Le recrutement est effectué par l'AIMF sur la base d'un appel d'offres ouvert avec publication.

Les candidats disposent de 30 jours pour communiquer leur dossier à l'AIMF suite à la publication de l'avis de recrutement.

Le dossier est évalué selon les critères du profil et de l'expérience recherchés.

Si leur dossier est retenu, ils participeront à des entretiens avec l'AIMF, au Siège (9 rue des Halles, Paris 1<sup>er</sup>) ou par visio conférence (Skype ou autre).

### 2. Profil et expérience recherchés

#### Profil

- Connaissances approfondies des problématiques liées à la gouvernance des collectivités locales, de leurs associations, et des processus de décentralisation, notamment en Afrique ;
- Connaissances approfondies en matière de développement local ;
- Expérience dans la mise en œuvre de processus de décentralisation, déconcentration, en Europe et/ou en Afrique ;
- Capacité de management et de gestion de projet
- Très bonne capacité d'analyse et d'organisation ;
- Autonomie dans le travail ;
- Excellente capacité de travail en groupe et de mise en réseau ;
- Pratique courante de l'informatique et des logiciels de bureautique & base données ;
- Très bonne capacité orale et rédactionnelle ;
- Maîtrise parfaite du français.
- Connaissance des procédures de gestion de projet européennes sera un plus ;

#### Formation et expérience

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de second cycle ou d'une grande école (Bac +5) dans les domaines des sciences politiques, sciences sociales, administration et / ou gestion des administrations publiques ;
- Une spécialité en développement durable, relations internationales, territoires et solidarités, villes et innovations sera considérée comme un plus ;
- Expérience en matière de gestion de projet, notamment en Afrique sera un plus;
- Une expérience en matière de développement local et/ou d'appui aux collectivités territoriales, processus de décentralisation sera considéré comme un plus ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

### 3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- une Lettre de candidature présentant la motivation du candidat, sa compréhension des enjeux du poste et de ses responsabilités ;
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- Attestation signée de l'expert indiquant qu'il ne se trouve pas dans l'un des 7 cas pouvant le rendre inéligible à un financement européen (modèle disponible auprès de l'AIMF)
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Si le dossier est retenu, les documents suivants devront être fournis avant l'entretien avec l'AIMF :

- Copie certifiée conforme à l'original des titres, diplômes, attestations de qualification ;
- Extrait d'acte de naissance / ou jugement supplétif en tenant lieu / ou certificat de nationalité / ou copie de pièce d'identité ou passeport certifiée conforme ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Certificat médical attestant que le (la) candidat(e) remplit les conditions d'aptitude physique nécessaires

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : [sp@aimf.asso.fr](mailto:sp@aimf.asso.fr) ; [l.jaboeuf@aimf.asso.fr](mailto:l.jaboeuf@aimf.asso.fr) / [c.lefort@aimf.asso.fr](mailto:c.lefort@aimf.asso.fr)

### 6. CALENDRIER

---

Janvier 2017	Publication de l'avis de recrutement
Février 2017	Entretiens Contractualisation
Mars 2017	Prise de fonction